

Le président d'Eau Secours 30 souhaite rallier d'autres comités

LA GAZELLE

L'association a tenu son assemblée générale, abordant plusieurs dossiers.

Faible audience à l'assemblée générale de l'association Eau Secours 30, qui s'est tenue le week-end dernier dans la salle Marcel-Gouvernet, rue de La Gazelle, sous la présidence de Claude Comparet. Autour de lui, pour l'assister, Jean Guieu, le président du comité de quartier Ventabren, et Claude Allet, administrateur de la Société des eaux de la métropole nîmoise, avaient pris place.

En préalable aux différents rapports, adoptés à l'unanimité, le président rappelle les principaux domaines d'intervention de l'association, à savoir l'assainissement collectif et non collectif, les problèmes liés à l'utilisation de l'eau potable, et à celle des forages, rencontrés par les usagers.

« La vocation de l'association est d'informer les consommateurs de la réglementation en vigueur, et de les aider à faire valoir et respecter leurs droits,



Jean Guieu et Claude Comparet face à Claude Allet (2^e rang à droite).

notamment vis-à-vis du Spanc (Service public de l'assainissement non collectif, Ndlr). L'eau ne saurait devenir une source de profits pour les entreprises... », précise-t-il.

Le prix exorbitant des branchements

Au cours de la présentation du rapport d'activité, il est question

de la loi Warsmann, dont Claude Allet rappelle l'utilité : « Si vous avez une fuite après compteur, et que votre consommation a été multipliée par trois ou quatre, la loi Warsmann vous permet de contacter l'opérateur Eau de Nîmes, et la consommation sera plafonnée au double de votre consommation habituelle. » Actuellement, six comités de

quartiers sont adhérents à l'association, et, même si tous les quartiers ne sont pas concernés par l'assainissement non collectif, le président souhaite bien rallier d'autres comités. « Ne serait-ce que pour communiquer, échanger et faire connaissance... »

Puis, les discussions s'ensuivent entre tous les participants sur divers sujets, et notamment l'entretien des fosses septiques selon les normes actuelles, à savoir un contrôle tous les dix ans, « sauf si vente de la maison » précise Jean Guieu. Ou encore le prix exorbitant des branchements au tout-à-l'égout qui s'élève à plusieurs milliers d'euros à certains endroits ; la tarification progressive de l'eau à l'image de Montpellier ; la hausse du prix de l'eau fixé par l'Agglo, « soit +8,8 % pour l'eau potable et 4 % pour l'assainissement », selon les précisions apportées par Claude Allet. Et, enfin, la fourniture et la mise en service des nouveaux compteurs pour la télérelève des consommations. L'assemblée générale s'est ensuite achevée autour du verre de l'amitié.

► Correspondant Midi Libre : 06 60 64 81 95